

**CHAMBRE SYNDICALE DE LA REPARTITION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE
C.S.R.P.**

Syndicat professionnel

5, rue Tronchet
75008 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

CHAMBRE SYNDICALE DE LA REPARTITION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE**C.S.R.P.**

5, rue Tronchet

75008 PARIS

A l'assemblée du syndicat professionnel C.S.R.P.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel C.S.R.P. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat professionnel à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable lié à l'application des nouvelles dispositions du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler notamment les opérations relatives aux cotisations perçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre syndicat professionnel.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat professionnel à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat professionnel ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat professionnel.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 6 mai 2026

AFI AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre

Signé par Yannis Giraud
Le 6 mai 2026



doc_7EoV
tx_YMJMogaz1m9k

Yannis GIRAUD
Associé

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	72 234	30 277	41 956	8 542	33 414
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	21 750		21 750	20 777	973
TOTAL (II)	93 984	30 277	63 706	29 319	34 387
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	43 030		43 030	42 702	328
Charges constatées d'avance	13 658		13 658	13 038	620
Valeurs mobilières de placement	1 350 000		1 350 000	1 000 000	350 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	410 569		410 569	721 943	- 311 374
TOTAL (III)	1 817 257		1 817 257	1 777 683	39 574
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 911 240	30 277	1 880 963	1 807 002	73 961

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	1 586 890	1 501 834	85 056
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	20 351	85 056	- 64 705
Situation nette (sous total)	1 607 241	1 586 890	20 351
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 607 241	1 586 890	20 351
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	15	
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 860	15 202	31 658
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	217 714	194 865	22 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	9 133	10 030	- 897
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	273 722	220 112	53 610
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 880 963	1 807 002	73 961
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 440 200	1 440 200		0,00
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	40 902	42 680	- 1 778	-4,17
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	17 592	17 980	- 388	-2,16
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		3 326	- 3 326	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	205	0	205	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 498 900	1 504 186	- 5 286	-0,35
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	633 664	615 402	18 262	2,97
Impôts, taxes et versements assimilés	54 824	50 694	4 130	8,15
Salaires et traitements	541 095	517 949	23 146	4,47
Cotisations sociales	270 520	262 115	8 405	3,21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 023	3 741	4 282	144,61
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	87		87	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 508 213	1 449 900	58 313	4,02
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-9 313	54 286	- 63 599	-117,16
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	39 031	16 211	22 820	140,77
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie		30 555	- 30 555	-100
Total des produits financiers (III)	39 031	46 765	- 7 734	-16,54
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				

YG

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		12 105	- 12 105	-100
Total des charges financières (IV)		12 105	- 12 105	-100
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	39 031	34 660	4 371	12,61
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	29 718	88 946	- 59 228	-66,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	9 367	3 890	5 477	140,80
Total des produits (I + III + IV)	1 537 931	1 550 951	- 13 020	-0,84
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 517 580	1 465 896	51 684	3,53
EXCEDENT OU DEFICIT	20 351	85 056	- 64 705	-76,07
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

Préambule

L'objet social de l'entité :

- d'assurer en permanence, la défense des intérêts professionnels de ses adhérents
- de représenter non adhérents auprès de tout organisme public ou privé ou instance nationale ou internationale ayant à connaître de l'activité ou des intérêts professionnels de ses adhérents
- d'étudier toutes questions d'ordre juridique, réglementaire, social, technique, économique et financier, susceptibles d'intéresser la profession de la répartition pharmaceutique.
- d'entreprendre des actions de formation auprès de ses adhérents sur tous les sujets concernant l'exercice de la profession de la répartition pharmaceutique.
- de centraliser et de diffuser à ses adhérents la documentation dont il peut avoir connaissance dans ces différents domaines.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La chambre syndicale représente la « profession » auprès des interlocuteurs de ce secteur d'activité

- pouvoirs publics, presse, syndicats professionnels de la pharmacie (industrie et officine), partenaires sociaux & - pour défendre les intérêts communs à l'ensemble des grossistes répartiteurs.

Elle a également la responsabilité de faire « vivre » la Convention Collective Nationale de la Répartition Pharmaceutique, au travers de sa Commission Sociale. Cette dernière travaille régulièrement avec les Organisations Syndicales Représentatives de salariés, permettant de développer le dialogue social dans la Branche, et la signature d'accords de façon régulière (salaires, formations de branche, régime de prévoyance &).

Les moyens mis en œuvre :

a/ La Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique a un Conseil d'Administration composé de 7 membres qui sont représentants des principaux adhérents.

b/ Les commissions de la CSRP sont des groupes de travail permanents ou ponctuels spécialisés dans des domaines intéressants et concernant les grossistes-répartiteurs : social, achats, économie, logistique, vétérinaire... Elles sont composées de représentants nommés par les entreprises adhérentes et se réunissent autour d'un permanent de la CSRP.

Leur mission consiste à analyser, au sein de leur domaine spécifique, les évolutions au niveau de la branche professionnelle de la répartition pharmaceutique et à mettre en œuvre des actions communes.

Faits caractéristiques

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 880 962,86 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 20 351,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2026 par les dirigeants.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la la méthode des coûts historiques

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Principes, règles et méthodes comptables

Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	47 283	41 437	16 487	72 233
Immobilisations financières	20 777	21 750	20 777	21 750
TOTAL	68 060	63 187	37 264	93 983

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	6 544	3 487	9 033	998
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	32 198	4 536	7 454	29 280
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	38 742	8 023	16 487	30 277
TOTAL GENERAL (I+II+III)	38 742	8 023	16 487	30 277

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	21 750		21 750
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	43 030	43 030	
Charges constatées d'avance	13 658	13 658	
TOTAL	78 438	56 688	21 750

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	40 902
TOTAL	40 902

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 501 834	85 056			1 586 890
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	85 056	-85 056	20 351		20 351
Dont générosité du public					
Situation nette	1 586 890		20 351		1 607 241
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 586 890		20 351		1 607 241
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	15	15		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	46 860	46 860		
Dettes fiscales et sociales	217 714	217 714		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 133	9 133		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	273 722	273 722		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	15
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	12 000
Dettes fiscales et sociales	141 671
Autres dettes	9 133
TOTAL	162 819

Autres informations

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 124 240 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective pharmacie (répartition pharmaceutique)
- le départ à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux de rotation du personnel : 1 %
- le taux moyen d'augmentation des salaires 2%
- le taux d'actualisation retenu : 3.60 %
- le taux moyen des charges sociales : 40 %
- Table réglementaire TV88/90

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

En cas de rupture du contrat de travail de Mr Dechin, secrétaire générale, consécutive à la dissolution de la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique, cette dernière s'est engagé à lui verser une indemnité équivalente à 12 mois de salaire brut.